

COLLOQUE DE LYON - MIVILUDES
26 novembre 2009
Discours du Président Georges FENECH

Monsieur le Sénateur-Maire,

Je suis particulièrement heureux à plus d'un titre de vous retrouver dans ce prestigieux Hôtel de ville.

D'abord parce que c'est un insigne honneur pour la Mission interministérielle, ensuite parce que la participation active de vos services a permis la réalisation de ce colloque. J'y vois le signe de l'intérêt personnel que vous portez aux dangers des dérives sectaires et à la protection des droits fondamentaux, notamment des personnes les plus vulnérables.

Mais aussi comme vous le savez, Monsieur le Maire c'est pour moi un retour aux sources. Étudiant à la faculté de droit Jean Moulin, puis juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lyon, il m'a été précisément donné d'instruire dans les années 90, le dossier de l'Église de Scientologie à la suite du suicide d'un père de famille qui s'était défenestré d'un immeuble du quartier de La Duchère, un arrondissement dont vous étiez le maire avant d'accéder à la première magistrature de la ville.

Enfin, je ne peux que me réjouir de ce partenariat Ville de Lyon-MIVILUDES, parce qu'il rappelle le rôle particulièrement important des maires quotidiennement confrontés à des questions concrètes touchant à cette problématique.

À cet égard, je voudrais rappeler que notre rencontre d'aujourd'hui a été précédée par une importante réunion de travail à l'Hôtel de ville de Paris, en présence des maires d'arrondissement, et à l'initiative de Monsieur le ministre Georges SARRE, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Sécurité et de la prévention qui nous fait l'honneur d'être présent parmi nous, accompagné de ses collaborateurs.

C'est dire combien le maire est devenu un interlocuteur naturel de la MIVILUDES. À telle enseigne que nous avons publié en 2007, un guide pratique à destination des collectivités locales.

C'est la raison pour laquelle aussi, ont aimablement accepté de tenir le rôle de modérateur tout au long de cette journée, « *Le courrier des Maires* » et la « *Gazette Santé Social* » que je remercie chaleureusement.

Les questions qui vous sont soumises sont récurrentes :

- Peut-on refuser la location d'une salle municipale à tel conférencier, chantre d'un mouvement présentant des caractéristiques sectaires ?

- Peut-on s'opposer à la délivrance d'un permis de construire à telle organisation ?
etc....

Mesdames et Messieurs les élus, les magistrats, les autorités civiles et religieuses, Mesdames et Messieurs les hauts fonctionnaires, les directeurs de services, les agents de l'administration, les représentants associatifs, les représentants de la presse nationale et lyonnaise, merci d'avoir répondu présents à notre invitation.

Soyez sûrs que nous y voyons la reconnaissance de notre action et donc un encouragement à la poursuivre avec encore plus de détermination.

Merci cher Henri DE CORDES, mon homologue belge du Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, le CIAOSN, qui avez fait spécialement le déplacement de Bruxelles pour assister à nos travaux, et nous enrichir de votre propre expérience.

Qu'il me soit encore permis de saluer tout particulièrement et au nom de tous les membres de la Mission, mes deux prédécesseurs, Monsieur le Ministre Alain VIVIEN, Monsieur le Préfet Jean-Michel ROULET.

Votre présence cher Alain, cher Jean-Michel, est le signe fort d'un encouragement à poursuivre dans votre continuité, l'action courageuse et déterminante que vous avez menée à la tête de la Mission en ayant traversé l'un et l'autre des moments particulièrement difficiles, lorsque notre institution cherchait son rythme de croisière.

Enfin je me réjouis que Monsieur Jean-Marie BOCKEL, Secrétaire d'État à la justice ait bien voulu accepter de clôturer nos travaux, signe également du soutien à notre Mission par les plus hautes autorités de l'État.

Merci à vous Philippe VUILQUE, député des Ardennes, Président du groupe d'études sur les sectes à l'Assemblée nationale dont le rôle est primordial. Sans votre action rien ne serait possible.

Merci à Monsieur Didier HOUSSIN, Directeur Général de la Santé qui avait annoncé sa participation à notre colloque et qui a dû finalement se faire représenter par Madame Catherine LEFRANC, Sous directrice de la politique des pratiques et des produits de santé, Monsieur Roland DEBBASCH, Recteur de l'Académie de Lyon, Madame Marie MOREL chargée de la Sous Direction « *Politiques de formation et du contrôle* » à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et Madame Farida BOUDAUD, Conseillère déléguée à l'apprentissage, représentant le Président de la région Rhône-Alpes.

Merci à Monsieur Jacques GÉRAULT, préfet de la Région Rhône-Alpes et Michel TOURNAIRE directeur de cabinet de la préfecture de Région.

Merci à Monsieur Jean-Olivier VIOU, Procureur Général près la Cour d'Appel de Lyon, au Commandant de Police Bernard Malfay qui nous présentera la nouvelle CAIMADES.

Enfin, Merci à Catherine PICARD, Présidente de l'UNADFI et Jacques MIQUEL Président du CCMM, deux associations précurseurs dans la lutte contre le phénomène sectaire pour la protection des victimes.

Mesdames et Messieurs, vous pouvez le constater, c'est toute la société française dans sa diversité qui se retrouve aujourd'hui rassemblée, au-delà des clivages politiques, des appartenances confessionnelles ou socio-professionnelles.

Car s'il est bien un sujet autour duquel nous pouvons nous retrouver, c'est bien celui de la défense de la dignité de l'homme face à toutes les tentatives d'avilissement et de mise sous sujétion par des organisations à caractère sectaire, qui ne reculent devant rien.

D'ailleurs pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que c'est toujours à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat qu'ont été adoptées les propositions des trois commissions d'enquête successives dédiées au phénomène sectaire, tout comme l'amendement Accoyer sur le titre de psychothérapeute ou la loi About Picard du 12 juin 2001 qui incrimine l'abus frauduleux de l'état de faiblesse, et plus récemment le rétablissement de la peine de dissolution pour les personnes morales responsables d'escroqueries qui avait malencontreusement disparu de l'arsenal répressif.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce colloque n'est pas ordinaire. Il consacre quelques dix années d'efforts depuis la création de la MILS, en décembre 1998.

C'est donc un anniversaire qu'il convient de marquer par cette journée qui s'annonce de très haut niveau. C'est la preuve que la MIVILUDES a pris toute sa place au sein des institutions de la République.

Forte de la confiance du Président de la République Nicolas SARKOZY et du Premier ministre François FILLON, la MIVILUDES s'est en effet récemment trouvée renforcée pour mieux lutter contre un phénomène sectaire qui atteint quelques 500 000 de nos concitoyens, de manière directe ou par ricochet !

Ainsi nous aurons Mesdames et Messieurs, tout au long de cette journée lyonnaise consacrée à un état des lieux du phénomène sectaire et aux perspectives d'avenir, l'occasion de nous féliciter des avancées significatives enregistrées l'année écoulée.

Je me contenterai d'en énumérer les plus marquantes :

- Le renforcement de la MIVILUDES par l'arrivée d'un capitaine de gendarmerie.
- La création au sein de l'Office central de répression des violences faites aux personnes d'une cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires (CAIMADES) composée de six fonctionnaires de police et de gendarmerie. C'est une première en Europe.
- La mise sur pied, grâce à l'implication personnelle de Monsieur Didier HOUSSIN, Directeur Général de la Santé, d'un « groupe d'appui technique » pour recenser toutes les

pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique pouvant présenter un danger pour nos concitoyens.

- L'encadrement juridique du titre de psychothérapeute dans le cadre de la loi *Hôpital Patients Santé Territoire* du 21 juillet 2009.

- La loi du 14 octobre 2009 sur la formation professionnelle qui comporte tout un volet consacré à la vigilance face à certains organismes à caractère sectaire.

- La priorité accordée par le Ministère du Travail pour lutter contre le travail faussement bénévole pratiqué dans certaines communautés.

- Enfin, l'enquête actuellement conduite par le Ministère de l'Éducation nationale pour mieux cerner si la liberté d'enseignement dispensé dans les familles n'est pas dévoyée par des communautés fermées. À cet égard, la MIVILUDES publiera l'année prochaine en partenariat avec la Délégation interministérielle à la Famille un guide pratique de la protection des mineurs.

C'est autour de ces sujets de société auxquels nos concitoyens sont très sensibles que nous écouterons avec un vif intérêt d'éminents responsables de la vigilance et de la lutte contre les dérives sectaires.

Mais il reste un objectif non encore atteint et auquel j'attache une grande importance, celui de la mise en œuvre d'un programme européen sur les dérives sectaires qui pourrait être abrité par l'Agence européenne des droits fondamentaux basée à Vienne (Autriche) que la MIVILUDES a rencontrée en juillet 2009.

L'Europe a en effet besoin de rapprocher ses points de vues et de coordonner, à son échelle, une action à l'égard de certains mouvements qui se jouent des frontières.

Mesdames et Messieurs, il ne se passe pas une semaine sans que l'actualité nous interroge sur des phénomènes d'emprise mentale, qui conduisent certains de nos concitoyens à abandonner une part de leur liberté, voire tout ce qui fait leur vie, à un individu ou à un groupe, voire à l'extrême leur propre vie. Qui ne se souvient que dans cette région, dans le Vercors, dans la nuit du 23 décembre 1995, 16 personnes dont trois enfants furent retrouvées carbonisées, sacrifiées à la criminelle idéologie de l'Ordre du Temple Solaire.

Ces drames exceptionnels ne doivent pas masquer pour autant la réalité d'une présence permanente et insidieuse des organisations à caractère sectaire dans toutes les couches sociales, tous les secteurs d'activité y compris les milieux institutionnels, économiques, universitaires, juridiques, médicaux, éducatifs et sportifs.

Si interdire ces types pseudo-philosophiques, pseudo-thérapeutiques ou pseudo-religieux de totalitarisme serait une forme de reniement de nos propres valeurs, les ignorer conduirait à affaiblir les libertés premières des personnes les plus vulnérables.

À l'heure où notre société est en crise (crise économique, crise des valeurs, crise climatique, crise pandémique) et constitue donc un terreau pour des organisations sectaires avides de pouvoirs et de profits, quelles sont les armes démocratiques à notre disposition ?

Comment chacune des institutions ici représentées peut-elle davantage, pour ce qui la concerne, remplir son rôle de protection de la liberté et de la sécurité de nos concitoyens ?

Comment la MIVILUDES peut-elle mieux encore coordonner leur action conformément à sa mission, toujours dans le respect de la loi, et le souci du maintien de l'ordre public ?

C'est à ces questions difficiles que nous nous efforcerons de répondre.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite de riches et passionnants travaux qui je n'en doute pas feront date. Je cède la parole à Philippe VUILQUE, Député des Ardennes et Président du Groupe d'études sur les Sectes à l'Assemblée Nationale, dont chacun connaît l'action déterminante.

Je vous remercie.

Georges FENECH